UNE DISTINCTION POUR IDENTIFIER LES BONS PRODUITS BIOS EN GMS

Face à l'offre grandissante de produits biologiques en grandes surfaces, une distinction vient d'être créée : « Sélection Bio ». Garantie de goût et d'efficacité, elle identifie les produits d'excellence certifiés bio, par un jury de 1300 consommateurs. Les lauréats seront connus en novembre prochain. Explications.

Repérer les vrais bons produits issus de l'agriculture biologique ou écologiquement efficaces en grandes surfaces sera désormais possible, grâce à la distinction « Sélection Bio ». Aide concrète destinée aux consommateurs, ce label va leur permettre d'identifier réellement les produits d'excellences.

Les produits concernés

Exit les marques distributeurs ou d'enseigne...la distinction est uniquement réservée aux marques distribuant des produits labellisés Bio auprès des circuits de distribution de la GMS. Les labels retenus sont: AB (Agricuture Biologique), Austria Bio Garantie, BDIH, Bio Cohérence, Bio Equitable, Bio Europe, Bio Solidaire, Biody, Cosmebio, Demeter, Ecocert, Natrue, Nature & Progrès, Soil Association, USDA Organic, Ecolabel.

Jury officiel

Peuvent donc concourir les produits alimentaires, les cosmétiques et produits de santé ou encore les produits d'entretien. Ils seront soumis à l'analyse d'un jury officiel courant septembre par des membres triés sur le volet par les organisateurs, selon des critères objectifs et parmi des milliers de consommateurs bio candidats.

Evaluation rigoureuse

Les testeurs retenus, ont sélectionné eux-mêmes, plusieurs produits (5 maximum) et vont les recevoir gratuitement à leur domicile, pour les évaluer en conditions réelles d'utilisation. En effet, « Sélection Bio » a souhaité garantir l'indépendance de son jury, à l'inverse d'une réunion de consommateurs ou d'un laboratoire de test où il peut être influencé. Les produits goûtés et jugés méticuleusement, seront notés suivant différents critères (odeur, texture, efficacité, etc.) et catégories auxquelles ils appartiennent. La distinction « Sélection Bio » ne sera accordée que si la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 16/20.

Mais un 16/20 ne sera pas forcément suffisant. Si deux produits en lice, en concurrence directe, obtiennent cette même note, seul le meilleur des deux sera distingué. De plus, seul 10% des produits d'un linéaire peuvent récompensés.

Démocratiser le bio pour tous

Avec cette innovation, « Sélection Bio » entend replacer le consommateur au centre des préoccupations, en lui donnant la possibilité de valoriser l'excellence bio en GMS. Mais aussi de faire remonter aux marques son avis, afin de voir évoluer les produits.

Quant aux marques, ces retours consommateurs leur donneront une valeur ajoutée en réseau de distribution. Sans oublier les bienfaits de l'identification, en tant que produit bio, bon et efficace.

Transparence

Pour soumettre leurs produits au jury, les marques s'acquittent uniquement de frais de participation. Et fait très rare pour une distinction en réseau GMS, l'exploitation du logo par les lauréats, est entièrement gratuite. Ce qui prouve l'impartialité de la société Bioalune.com, créatrice et organisatrice de « Sélection Bio » qui ne perçoit aucune autre rémunération, que le produit gagne ou perde.

Quant aux lauréats de « Sélection Bio », ils seront connus en novembre 2017 et les produits vainqueurs, estampillés de la distinction, seront reconnaissables en rayons dès janvier 2018.

Plus d'informations sur www.selection.bio

CONTACT PRESSE : Cyrille Darrigade / Attaché de presse / Tél. 06 20 17 40 41 / cyrille.darrigade@gmail.com